

Rapport d'orientation budgétaire 2026

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget.

Les assemblées délibérantes sont associées à la préparation budgétaire par un débat qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Le présent rapport d'orientation budgétaire a pour objet de présenter les éléments de contexte et les enjeux dans lesquels s'inscrit le budget 2026 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon. Le vote du budget primitif 2026 est programmé le 2 février prochain.

I. LE CONTEXTE

L'année 2026 confirme la continuité d'une période de rigueur pour les collectivités locales liée à un contexte d'effort budgétaire demandé par l'Etat.

L'établissement est pleinement conscient de ce contexte, ce qu'il s'est employé à mettre en œuvre en limitant depuis plusieurs années sa masse salariale malgré les mesures nationales, en contraignant ses dépenses d'investissement tout en favorisant la hausse de ses ressources propres, notamment par une augmentation notable des tarifs de droits d'inscription adoptée en avril 2025.

Malgré une progression des ressources propres générées par le CRR en 2025 par rapport à 2024 (+100 K€), les recettes ne seront pas suffisantes pour couvrir les charges générant à nouveau, même si dans une moindre mesure, un résultat négatif en 2025 d'environ -100K€ (cf II – PREMIERS ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025).

Dans ce contexte, la Ville de Lyon et la Métropole ont annoncé en 2026 un maintien de la dotation allouée au CRR. Ce protocole financier peut paraître rassurant, mais il oblige le syndicat mixte à faire de nouvelles économies notamment par l'augmentation mécanique de la masse salariale. De plus, la baisse constatée en gestion de -15% soit 39 K€ en 2025 de la subvention de la DRAC fragilise le budget du Syndicat mixte dont l'équilibre annuel intégrait depuis plusieurs années l'apport du ministère à hauteur de 260 K€.

En dépit des baisses de ces dotations, le CRR comme l'ensemble des collectivités doit pour autant continuer d'investir dans l'entretien et la sécurité des locaux, tout en maintenant une tarification adaptée à ses missions de service public ainsi que des conditions de rémunérations et de politique sociale attractives vis-à-vis des agents.

Face à ces charges en hausse et des aides publiques en baisse, le budget 2026 ne peut à ce stade être équilibré pour répondre aux besoins jugés prioritaires du CRR et fait état d'un déficit prévisionnel de -105 K€. (cf III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026)

Ce déficit pourrait être compensé temporairement en 2026 par le report de résultat excédentaire cumulé lié notamment aux aides exceptionnelles de l'Etat ces dernières années (+365 K€ en 2025). Toutefois, ce déficit étant structurel, comme indiqué depuis plusieurs années, il sera complètement absorbé dès 2027 conduisant à atteindre le niveau de déficit (soit -5% des recettes de fonctionnement) déclenchant la saisine¹ de la chambre régionale des comptes dès 2028.

Il est ainsi proposé au débat politique différentes pistes de financement impactant dès 2026 et sur plusieurs années le cœur des missions pédagogiques et culturelles du CRR, ce qui représente -avec l'augmentation des financements publics- les seuls leviers d'action pour équilibrer la structure budgétaire du CRR. (cf. IV. PISTES DE FINANCEMENT ET PERSPECTIVES)

¹ En cas d'exécution du budget en déficit de 5% ou plus des recettes de la section de fonctionnement, la CRC propose des mesures de rétablissement dans un délai d'un mois à compter de sa saisine par le représentant de l'Etat. Elle valide le budget primitif afférent à l'exercice suivant.

II. PREMIERS ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Sous réserve des opérations de fin d'exercice, l'atterrissage 2025 se présente de la façon suivante :

II.1 Présentation du pré-compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement (atterrissage)

Chapitre	BP 2025	Atterrissage 25(DOB)
011 - Charges à caractère général	802 000 €	775 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 110 000 €	11 110 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000 €	290 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	96 000 €	108 611 €
67 - Charges financières		
67 - Charges spécifiques	3 000 €	1 134 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000 €	- €
DEPENSES REELLES	12 012 000 €	11 994 745 €
DEPENSES D'ORDRE	340 000 €	290 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 352 000 €	12 284 745 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 562 000 €	1 482 256 €
74 - Dotations et participations	10 550 160 €	10 511 160 €
75 - Autres produits de gestion courante	103 840 €	44 143 €
76 - Produits financiers		19 000 €
77 - Produits spécifiques	2 000 €	1 322 €
013 - Atténuations de charges	87 000 €	80 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 000 €	47 000 €
RECETTES REELLES	12 305 000 €	12 137 881 €
RECETTES D'ORDRE	47 000 €	47 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 352 000 €	12 184 881 €
RECETTES REELLES-DEPENSES REELLES (EPARGNE BRUTE)	293 000 €	143 136 €
RECETTES D'ORDRE-DEPENSES D'ORDRE	- 293 000 €	- 243 000 €
RESULTAT	- €	99 864 €
REPORT RESULTAT ANTERIEUR	464 996 €	464 996 €
RESULTAT APRES REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS	464 995,73 €	365 131,32 €

Section d'investissement (atterrissage)

Chapitre	BP 25	Atterrissage 25(DOB)
040 - Opérations d'ordre	47 000,00 €	47 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	144,00 €
21 - Immobilisations corporelles	351 000,00 €	70 000,00 €
DEPENSES REELLES	353 000,00 €	70 144,00 €
DEPENSES D'ORDRE	47 000,00 €	47 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €	117 144,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 839 657,54 €	1 839 657,54 €
040 - Opérations d'ordre	340 000,00 €	290 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	52 000,00 €	53 253,22 €
13 - Subventions d'investissement	8 000,00 €	11 519,00 €
21 - Immobilisations corporelles		2 000,00 €
RECETTES REELLES	60 000,00 €	66 772,22 €
RECETTES D'ORDRE	340 000,00 €	290 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €	356 772,22 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 839 657,54 €	1 839 657,54 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 839 657,54 €	2 079 285,76 €

II.2 Les recettes de fonctionnement en baisse (-165 K€)

Cette baisse prévisionnelle s'explique par plusieurs facteurs :

- une baisse des dotations et participations (-0,4%), la subvention de soutien au fonctionnement des Conservatoires du Ministère de la Culture ayant subi un gel en gestion (-40 K€ soit -15%) ;
- un effet lié à la hausse de tarifs légèrement moindre que celui projeté (+170K€ de recettes supplémentaires contre +230K€ attendues soit une baisse de -65 K€ par rapport aux prévisions);
- une baisse de la demande des locations d'instruments (-15 K€) liée notamment à la fermeture de 2 classes découvertes ;
- une évaluation erronée des produits de placements du legs Ferrier (-40 K€) : +1,7% des fonds placés sur les comptes à terme par an, soit 15K€ et non par trimestre comme évalué soit 60K€).

II.3 Des dépenses de fonctionnement en baisse (- 65K€)

Charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 011 affichent une baisse prévisionnelle de 27 K€ soit environ -3% par rapport au budget voté, grâce à plusieurs facteurs :

- des effets structurels : économie sur la passation de marchés publics (photocopieurs, ménage, internalisation du gardiennage) (-15 K€) ; baisse de la dotation aux amortissements (-50 K€) ;
- des effets conjoncturels : baisse des fluides (-6 K€), moins de transports et réparations d'instruments (-15 K€) ;
- en dépit de hausses structurelles : mise à disposition des salles du Centre National de la Danse et régularisation de la mise à disposition de orgue de la paroisse Saint Vincent (+6 K€), subvention en hausse versée au COS (+8 K€), hausses des primes d'assurances (+7 K€).

Charges de personnel

Les dépenses de personnel sont en adéquation avec le budget primitif.

Outre le financement partiel de la prime ISOE à hauteur de 30% en septembre 2025 (soit 27K€ sur l'année 2025), le conservatoire a veillé aux ajustements de volumes d'heures d'enseignement dans

le cadre d'une recherche permanente d'adaptation entre poste d'enseignants et effectifs d'élèves, aux opportunités de redéploiement d'heures entre disciplines, ainsi qu'à préserver l'effet noria lors des renouvellements de personnel.

II.4 La section d'investissement

Recettes

Le fonds de compensation pour la TVA est conforme aux calculs prévisionnels.

Une subvention d'investissement a été demandée à la Métropole pour un total de 8 000 € au titre de l'appel à projet 2025/2026 pour laquelle la décision est attendue fin novembre.

Des dons au titre du mécénat en nature ont été enregistrés à hauteur de 3 500 € de la part de l'association Raphaëlle Musiscience (conformément à la convention au titre de 2025 et en anticipation de 2026).

Le chapitre 040 constitué des dotations aux amortissements est inférieur aux prévisions du fait de la fin de l'amortissement de certains biens en 2024 à hauteur de 50 K€ environ.

Dépenses

Les crédits au chapitre 21, soit 70 K€, ont permis de :

- financer certains travaux prioritaires (portes coupe-feu, dalle béton dans la cour...) (35 K€) ;
- acquérir du matériel informatique incontournables (10 K€) ;
- compléter le parc instrumental (25 K€).

II.5 Le résultat 2025

Sous réserve des opérations de fin d'exercice, le précompte administratif 2025 fait apparaître un résultat de clôture négatif d'environ - 100 K€.

Cé résultat est en amélioration par rapport à 2024 (- 424 K€ en 2024) du fait principalement des recettes liées à la hausse de tarifs, toutefois les moindres recettes attendues ne permettent d'atteindre l'équilibre, toujours impacté par les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements à hauteur de 290 K€).

La reprise de l'excédent 2024 positif (+465 K€) permet d'attendre un résultat positif en 2025 (+365 K€), qui ne pourra être toutefois que temporaire au vu des difficultés structurelles à équilibrer le budget.

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026

III.1 Présentation du budget primitif 2026 par chapitre

Les prévisions de dépenses et de recettes, en section de fonctionnement, émanent de réunions budgétaires avec l'ensemble des services, après les premiers arbitrages.

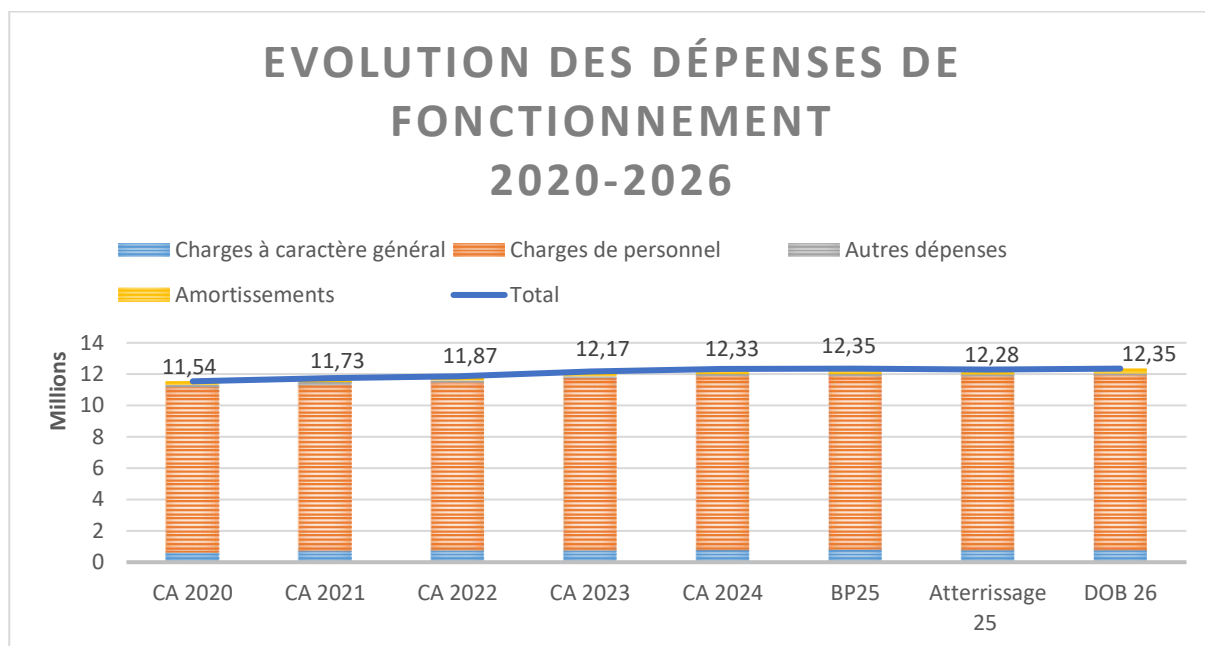
Section de fonctionnement

Chapitre	DOB 2026
011 - Charges à caractère général	780 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 160 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	103 000 €
67 - Charges financières	
67 - Charges spécifiques	3 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000 €
DEPENSES REELLES	12 047 000 €
DEPENSES D'ORDRE	300 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 347 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 537 000 €
74 - Dotations et participations	10 511 160 €
75 - Autres produits de gestion courante	40 000 €
76 - Produits financiers	15 000 €
77 - Produits spécifiques	10 000 €
013 - Atténuations de charges	80 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 000 €
RECETTES REELLES	12 193 160 €
RECETTES D'ORDRE	47 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 240 160 €
RECETTES REELLES-DEPENSES REELLES (EPARGNE BRUTE)	146 160 €
RECETTES D'ORDRE-DEPENSES D'ORDRE	- 253 000 €
RESULTAT	- 106 840 €
REPORT RESULTAT ANTERIEUR	365 131 €
RESULTAT APRES REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS	258 291,32 €

Section d'investissement

Chapitre	DOB 2026
040 - Opérations d'ordre	47 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	22 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	280 000,00 €
DEPENSES REELLES	302 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE	48 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	350 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 079 285,76 €
040 - Opérations d'ordre	300 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	
RECETTES REELLES	50 000,00 €
RECETTES D'ORDRE	300 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	350 000,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 079 285,76 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 079 285,76 €

III.2 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour intégrer notamment la politique sociale



Charges à caractère général

La stabilité du chapitre 011 par rapport au réalisé 2024 s'explique par des mesures d'économies chiffrées par l'ensemble des directions et services.

Malgré les coûts supplémentaires structurels attendus en 2026 (+ 8 500€ pour la mise à disposition des salles de danse au CND), les services ont été enjoins à continuer de participer à un effort collectif des dépenses. Ainsi, l'économie notamment générée par la passation de marchés en 2025 (impressions, ménage, maintenance des pianos) permet de redéployer vers le financement de **nouveaux moyens en communication (+10K€)** et **mécénat (+35K€)**, indispensables pour le rayonnement du CRR et sa capacité à dégager de nouvelles ressources propres.

Autres dépenses hors charges de personnels

Les autres charges de gestion courante sont stables du fait notamment de l'enveloppe des dons et legs. Bien que la sortie de l'adhésion du CRR au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Lyon soit envisagé pour 2026 du fait du coût net trop important pour le CRR, il est proposé de reconduire le coût 2025 permettant le financement de mesures sociales via d'autres dispositifs à l'étude.

Les chapitres 67 et 68, d'un poids faible dans le budget, soit au total d'un peu plus de 4K€, financent des frais financiers (titres annulés sur exercices antérieurs, frais bancaires, etc...).

Charges de personnel

A périmètre constant, les charges de personnel restent maîtrisées (+ 0,5% soit + 50 K€ par rapport au BP 2025).

Les charges de personnel se monteraient donc au total à 11 160 000 €. Ces chiffres seront affinés lors du vote du BP en février.

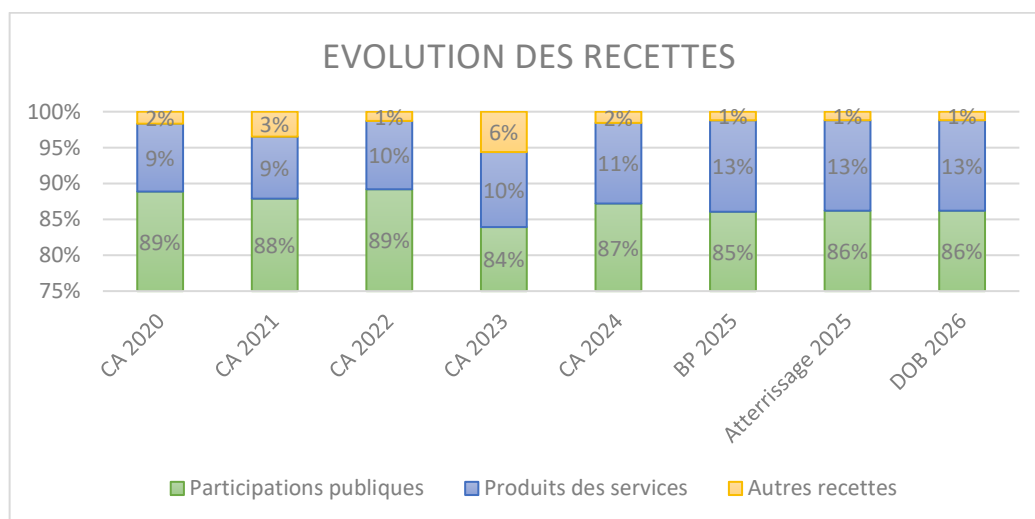
En dépit du GVT estimé à 0,8% en 2026 soit +100K€, la gestion rigoureuse et raisonnée de la masse salariale permet d'envisager un « effet noria » significatif et conjoncturel à l'année 2026 (6 départs en retraite remplacés par des agents moins expérimentés) ainsi que la continuité des efforts engagé dans la maîtrise des effectifs, les deux effets étant estimés en cumul à -150K€.

Cet effet d'aubaine doit servir en priorité à financer le rattrapage progressif de 30% à 60% de la prime ISOE perçue par les enseignants, bien que les organisations syndicales réclament fortement un passage à 100% de l'ISOE. Initiée en 2025, cette mesure se chiffre à 30K€ d'impact sur 2026 en l'appliquant en septembre 2026.

Aussi, une autre priorité a été intégrée à ces charges de personnel : le financement du poste de responsable du développement territorial, acté en 2025 et dont le recrutement en cours est prévu pour janvier 2026 (contrat d'un an).

La consolidation de ces différentes mesures explique l'évolution très encadrée de la masse salariale. Cette attention dans la maîtrise implique de renoncer, à ce stade, à des besoins identifiés notamment dans le renforcement de services support.

III.3 Des recettes de fonctionnement en légère hausse malgré des aides publiques en baisse



Participations publiques inchangées

Au vu du protocole financier 2025-2027 et du contexte actuel des finances publiques, les dotations statutaires de la Ville de Lyon ont été inscrites en reconduction, soit 7 473 360€ pour la Ville de Lyon et 1 792 000€ pour la Métropole. La subvention au titre de l'Intervention en Milieu Scolaire de la Ville de Lyon a également été inscrite en reconduction à hauteur de 1 020 000€.

La subvention de fonctionnement versée par la DRAC a également été inscrite en reconduction de 2025, soit à hauteur de 221 000 € (-15% par rapport à 2024) sans visibilité à ce stade mais avec un risque potentiel de baisse encore plus drastique. La subvention demandée pour 2026 s'établira

toutefois à 300 000 € comme les années précédentes, eu égard à l'importance des ressources engagées par le Conservatoire dans le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur.

Produit des services

Une hypothèse de légère hausse des recettes générées en 2025 par les droits d'inscription est proposée. L'évolution structurelle des tarifs votée en 2025 est intégrée, sans toutefois de nouvelle modification majeure de la grille tarifaire qui a sensiblement impacté les usagers dans un contexte économique au niveau national marqué par l'incertitude. Une évolution de la grille tarifaire 2026/2027 sera ainsi inscrite à l'ordre du jour du comité syndical de février 2026 pour tenir compte uniquement de l'inflation et de modulations marginales.

Autres recettes (chapitre 013.75.77)

Les prévisions des autres recettes, constituées notamment du produit des dons et legs, de remboursements de sinistres, de remboursements d'indemnités journalières, sont plus aléatoires. Les estimations sont basées sur une moyenne des recettes réalisées dans les exercices antérieurs.

Des recettes exceptionnelles pourront par ailleurs être attendues dans le cadre de :

- Mise à disposition des espaces du CRR pendant 2 semaines en 2026 pour l'organisation du concours de professeurs de piano pour le compte du Centre de Gestion du Rhône (+25 K€) ;
- Vente aux enchères du camion (qui n'était plus utilisable au sein de la ZFE) et d'instruments (+10 K€).

III.4 La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, éventuellement par une subvention d'équipement de la Métropole si le CRR est en mesure de répondre à l'appel à projet et de la dotation aux amortissements réévaluée à hauteur de 300K€. Elles sont évaluées à 350 000 €.

En dépense, habituellement, un recensement des besoins d'investissement est réalisé au cours du trimestre qui précède l'adoption du BP ; toutefois, même si le budget semble autorisé le Syndicat mixte à investir, **il est proposé de se concentrer uniquement sur les priorités et besoins incompressibles, et de minimiser l'investissement ; la trésorerie étant prioritairement fléchée sur les dépenses de personnel et autres dépenses de fonctionnement non compressibles.**

En dehors des renouvellements d'équipements, le remplacement d'un des véhicules utilitaires ne pouvant plus circuler dans la ZFE sera a minima effectué en 2026, permettant de sécuriser son utilisation suite à un accident du travail.

Les conditions de sécurité du site de Fourvière ont fait l'objet d'une alerte au sein du comité de pilotage du CRR en date du 17 novembre 2025 pour faire état des risques et des préconisations. La trésorerie de l'établissement ne pourra pas financer ces dépenses pourtant prioritaires. Une réflexion va être engagée, notamment avec les services de la Ville de Lyon, pour phaser au mieux les besoins dans l'optique également des travaux du Bâtiment B d'ici 2027 ; un travail pour identifier des demandes de financement va également être mené.

Concernant la première phase de travaux du site de Fourvière, l'enveloppe de crédits allouée à la restructuration du Bâtiment B a fait l'objet d'un comité de pilotage de la Ville de Lyon le 13 novembre 2025 qui a été acté par une délibération lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2025, portant le total des crédits de 4,5 M€ à 8,3 M€ pour cette première phase de travaux qui se déroulera entre 2027 et 2029. Un travail va être engagé pour anticiper la fermeture totale du Bâtiment B pendant cette période : pistes de relocalisation, cohabitation de l'activité en période de travaux sur site occupé, déménagement de certains cours et matériels. Cette étude se fera à partir de début 2026 conjointement et avec l'appui des services de la ville et un groupe de travail interne au Conservatoire.

III.5 Résultat prévisionnel du budget 2026

Tenant compte des éléments suivants :

En recettes,

- reconduction des aides publiques (intégrant la baisse de -39 K€ de la DRAC) ;
- légère hausse des recettes propres (+50 K€) ;

En dépenses, intégration de 3 besoins incontournables (+ 135 K€) :

- progression de rémunération et de la politique sociale (+ 30 K€)
- développement rayonnement du CRR (recrutement du poste de responsable du développement territorial + 60 K€ ; communication +10 K€)
- capacité à dégager des ressources propres (+35 K€ mécénat)

Avec renonciation aux besoins suivants :

- Report du rattrapage du régime indemnités ISOE à 100% et RIFSEEP
- Pas de recrutement à hauteur des besoins dans services supports (régie, scolarité, RH, études...)

Il résulte de ces premiers éléments que les recettes prévisionnelles n'équilibrent pas les besoins, entraînant à ce stade un déficit de -100 K€ sur l'exercice 2026.

La reprise de l'excédent attendu pour 2025 (+365 K€) permettra d'atteindre un résultat encore positif en 2026 (+260 K€), qui s'amenuise de manière conséquente toutefois.

IV. UNE STRATEGIE ET DES CHOIX S'IMPOSENT DES 2026 EN VUE DES PERSPECTIVES ALARMANTES DE 2028

Mise en perspective de la situation budgétaire du CRR depuis 2006

Le CRR a majoritairement pu dégager des résultats excédentaires entre 2006 et 2018 (*cf schéma 1 ci-dessous*) ; depuis cette période sans doute marquée par le COVID, les résultats ont été déficitaires marqués par ailleurs en 2022 par la baisse de subvention de la Ville de Lyon (-400 K€) et l'impact des mesures RH au niveau national (-200 K€).

Cette situation a pu être résorbée de façon temporaire en 2023 par les subventions exceptionnelles de l'Etat (+560 K€) et par le transfert depuis la section d'investissement (+530 K€) conduisant à la reconstitution d'un résultat largement positif (890 K€).

Malgré un resoclage de la Ville de Lyon depuis 2023 (+400 K€ entre 2023 et 2025) et une progression des ressources propres, la structure déficitaire reste en vigueur. En effet, la progression naturelle de la masse salariale du CRR n'étant plus financée par les aides publiques (*cf. schéma 2 ci-dessous*), cela conduit dès 2027 à l'épuisement du résultat cumulé et à la saisine de la CRC dès 2028 (*cf. schéma 3 ci-dessous*).

Schéma 1

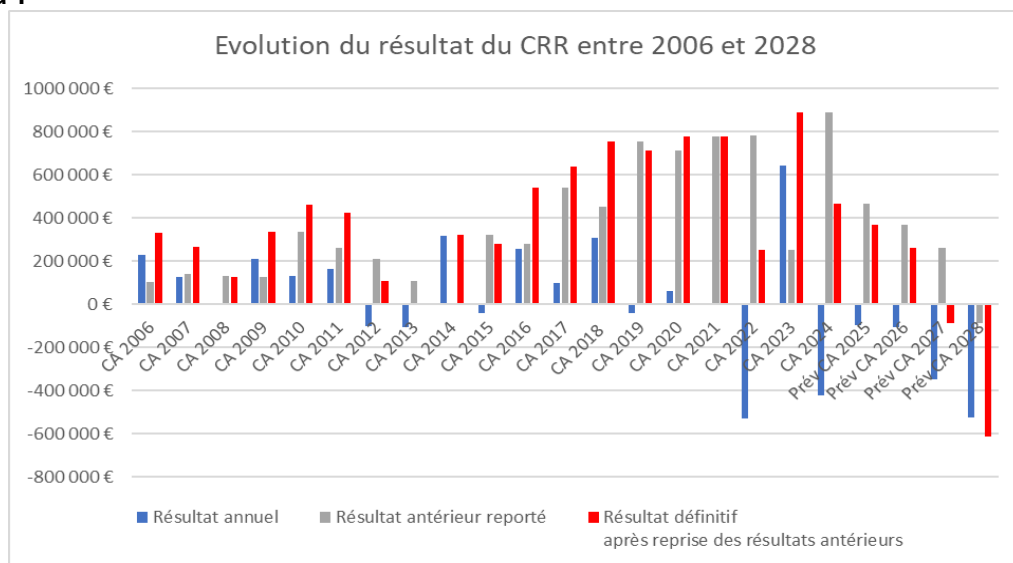


Schéma 2

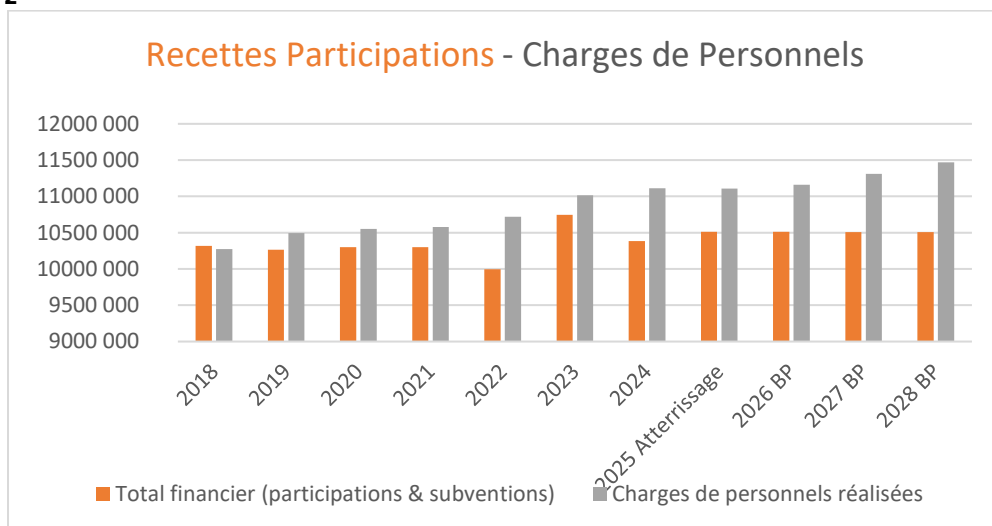
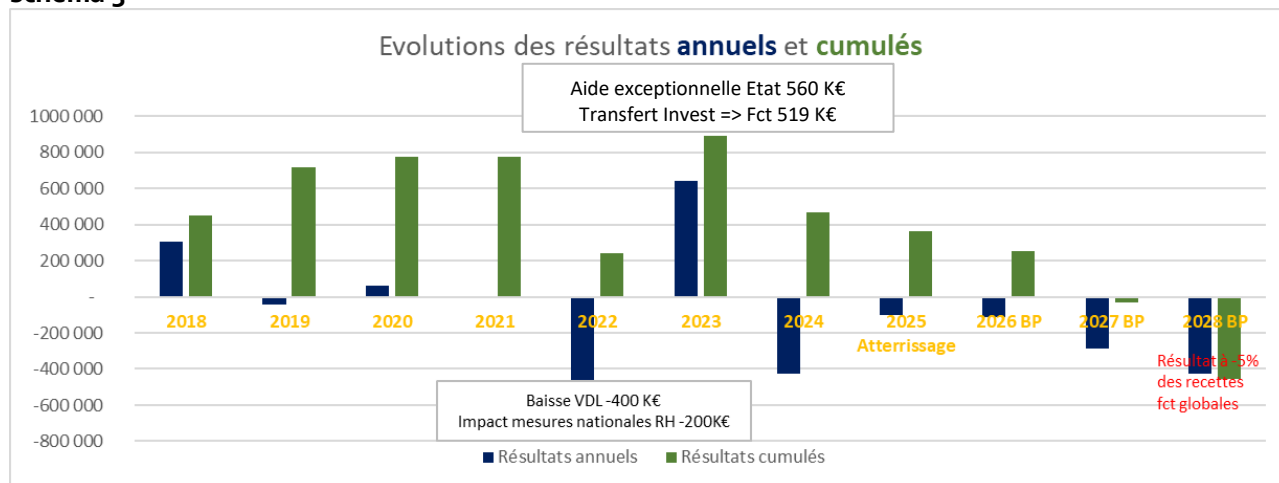


Schéma 3



Pistes de financement mises au débat

Afin de financer ce déficit et proposer un budget équilibré 2026 au comité syndical du 2 février 2026, **les pistes impactant les cœurs de missions constituant une première étape d'un plan d'économie pluriannuel sont proposées au débat à compter de septembre 2026 et permettant dès 2027 un impact en année pleine :**

Pistes de financement pluriannuelles (effet sur 4 mois en 2026 puis sur 12 mois à compter de 2027) :

- Réduction de l'accueil des **classes primaires à horaires aménagées (impact 2026 : -20 K€)** :
 - ♦ Diminution de moitié des effectifs en classe CHAM primaire
 - ♦ Fermeture du 1^{er} cycle en classe CHAD primaire
- Baisse de l'offre pédagogique (impact 2026 : -50 K€ à affiner)
- Meilleure allocation des heures d'enseignement des titulaires dans le cadre de partenariats avec les conservatoires à proximité
- Optimisation des **masterclasses (impact 2026 : -5 K€)**
- Diminution des **horaires d'ouverture** aux usagers, et notamment de la médiathèque en vue des travaux du Bâtiment B (**impact 2026 : -30 K€**) ;
- Gel de la mise en œuvre d'une stratégie de mécénat reporté en 2027 (**-35 K€**)

Par ces orientations, le Syndicat mixte confirme son engagement à répondre aux difficultés structurelles rencontrées depuis quelques années et sollicite des arbitrages politiques pour orienter au mieux les choix pesant les années à venir sur les cœurs de missions du CRR mais nécessaire à sa soutenabilité budgétaire.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX EFFECTIFS

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI à fiscalité propre de plus de 10.000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, les départements et les régions, le rapport sur le DOB doit présenter également des informations relatives à la structure des effectifs et à la durée effective du travail.

Durée du travail

Le conservatoire applique depuis septembre 2022 le dispositif dit des « 1607 heures ». Cette durée annuelle de 1 607 heures s'applique aux agents de toutes les filières.

Au sein du syndicat mixte elle se traduit par un passage de la durée hebdomadaire de travail de 37h30 à 38h45 pour les agents des filières administrative, technique, et patrimoine.

Les temps hebdomadaires de face à face pédagogique prévus par les statuts de la filière de l'enseignement artistique sont inchangés en 2025. L'audit conjoint Métropole/Ville de Lyon présenté en comité syndical du 9 décembre indique des recommandations, qui font l'objet d'un examen attentif, tenant compte des enjeux sociaux au-delà des considérations financières, et dont il a été rendu compte lors du comité syndical du 30 juin 2025.

Structure des effectifs

Au 31 octobre 2025 les effectifs du conservatoire se répartissaient de la façon suivante :

- **260 agents en position d'activité ou temps partiel au 19 novembre 2025**

La répartition par sexe et par statut est la suivante :

Statut	Féminin	Masculin	Total effectifs	Pourcentage total
Contractuel	57	24	81	31%
Stagiaire	1	1	2	1%
Titulaire	105	72	177	68%
Total général	163	97	260	
Pourcentage total	63%	37%		

La répartition par horaire de travail est la suivante :

Temps de travail	Total effectifs	Pourcentage du total
Temps non complet inférieur à 70%	102	38%
Temps non complet supérieur ou égal à 70%	20	7%
Temps complet	145	54%
Total général	267	

Temps de travail	Féminin	Masculin	Total général	% femmes	% hommes
Temps non complet inférieur à 70%	56	38	94	60%	40%
Temps non complet supérieur ou égal à 70%	12	7	19	63%	37%
Temps complet	95	52	147	65%	35%
Total général	163	97	260		

A préciser que l'horaire temps complet est de :

- 20 heures hebdomadaires pour le personnel enseignant, exerçant comme Assistant Territorial d'Enseignement Artistique : 121 agents en activité suivant ce cadre d'emploi,
- 16 heures hebdomadaires pour le personnel enseignant, exerçant comme Professeur d'Enseignement Artistique : 72 agents en activité suivant ce cadre d'emploi,
- 35 heures hebdomadaires en moyenne pour le personnel des autres cadres d'emploi, correspondant à 1 607 heures annuelles et 38h45 effectives par semaine associées à 22 jours de RTT : 67 agents suivant ces cadres d'emploi.

La répartition par catégorie est la suivante :

Catégorie	Féminin	Masculin	Total	% femmes	% hommes
A	47	38	85	55 %	45 %
B	90	42	132	68 %	32 %
C	26	17	43	60 %	40 %

Catégorie	Total	Pourcentage
A	94	36%
B	19	7%
C	147	57%
Total général	260	

- 12 agents en situation de détachement ou de disponibilité, non rémunérés, au 19 novembre 2025